

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 099

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

RESILIATION
CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMMODAT
VILLE/MME ET MR RAYMOND BUTEZ
GARAGE 5 - RUE CHARLES TROLLE A GRAVELINES

3.3 Locations

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles L.2122-22-5° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Vu la décision municipale n°**68/2006** du **2 avril 2006** relative au contrat de prêt à usage ou commodat du garage numéro 5 de la rue Charles Trollé à Madame et Monsieur Raymond Butez,

Considérant la demande de résiliation suite au décès de Monsieur Raymond Butez,

DECIDE :

Article 1^{er} : De résilier à compter de ce jour, le contrat de prêt à usage ou commodat entre la Ville et Madame et Monsieur Raymond Butez, pour la mise à disposition du garage numéro 5 de la rue Charles Trollé sis à Gravelines.

Article 2 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 11 JUIL. 2024
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 11 JUIL. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le
11 JUIL. 2024



Bertrand RINGOT